



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 06 JUN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six juin, le Conseil Municipal de BRACH,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code  
Général des Collectivités Territoriales  
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er juin 2023

**Nombre de conseillers**

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ, Audrey JOLLY, Jacques LASSALLE

**Etaient absent excusé :** Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Magali LARAPIDIE pouvoir Carmen PICAZO

**Secrétaire de séance :** Carmen PICAZO

**DELIB\_2023/31\_Domaine et Patrimoine**

**Délibération autorisant le Maire à signer les actes de cession gratuite pour les parcelles la B 896, la B 906 et la B 909 de la SOVI**

Monsieur le Maire,

**INFORME** l'assemblée que la SAS SOVI lotisseur du lotissement « La Clef des Champs » se propose de transférer dans le domaine public communal les espaces verts dudit lotissement.

A cet effet, la commune envisage l'acquisition de l'ensemble de ces parcelles section B pour une superficie totale d'environ :

- B 896 12a 69ca
- B 909 68a 84ca
- B 906 16ca

Afin de garantir à la commune le bon état des espaces verts cédés, un état des lieux a été effectué.

Les frais d'acte inhérents à la cession des parcelles ainsi que ceux liés à la réalisation du document d'arpentage restent à la charge de la SAS SOVI.

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66

Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le

ID : 033-213300700-20230606-202331-DE



Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés

**D'AUTORISER** le Maire à faire les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles appartenant à la SAS SOVI et cadastrées section B 896 (12a 69ca), la B 906 (68a 84ca) et la B 909 (16ca) et à signer tous les actes et toutes les pièces du dossier.

**DIT** que les frais d'acte seront à la charge de la SAS SOVI

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

C.PICAZO

Le Maire,

D.PHOENIX

Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le

ID : 033-213300700-20230606-202331-DE



Département :  
GIRONDE

Commune :  
BRACH

Section : B  
Feuille : 000 B 01

Echelle d'origine : 1/2500  
Echelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 18/01/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF DE LA GIRONDE  
Pôle Topographique et de Gestion  
Cadastrale Cité administrative 33090  
33090 BORDEAUX  
tél. 05.56.24.65.97 -fax  
sdif33.ptg@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66